

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLEUVEN  
DU 14 SEPTEMBRE 2010 A 20H30

Réunion présidée par : RIVIERE Christian, adjoint au Maire.

Présents : ARZUR Yvon, AUMONT Christiane, BIGOT Luc, CARRER Virginie, CHAUMET Catherine, FOURNIER Nicole, GARNIER Pascal, GOURET Colette, GOURVES Muriel, KERNEVEZ Jean-Charles, LIDEC Bernard, MAGOT Monique, NUNES Violaine, TAILLARD Anne.

Excusés : HERLEDAN Thierry, LOAEC Jean, LOPEZ José, NICOLAZO Jean-Loïc.

Secrétaire de séance : CARRER Virginie.

-----  
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 JUIN 2010

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DE LA RD 45 ET DE LA RUE DU BOURG : DECISION DE POURSUIVRE LES TRAVAUX

M. RIVIERE informe les conseillers que lors de la réalisation du chantier de l'aménagement d'un giratoire sur la RD 45 au niveau de la rue du Bourg, divers travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour la bonne finition de l'opération.

M. Jean-Yves RANNOU, référent territorial de la DDTM, propose d'augmenter le montant initial des travaux de 9 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ APPROUVE l'augmentation de 9 000.00 € HT du montant initial des travaux relatifs à l'aménagement d'un giratoire au carrefour de la RD 45 et de la rue du Bourg.

AMENAGEMENT DE PISTE ET BANDE CYCLABLES SUR LA RD45 ENTRE LE ROND-POINT DE L'ECOLE ET LE ROND-POINT DU BOURG : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

M. RIVIERE présente à l'Assemblée le rapport d'analyse des offres relatif au marché à procédure adaptée pour la réalisation d'une piste et d'une bande cyclables sur la RD45 entre le rond-point de l'Ecole et celui du Bourg.

L'entreprise BRUNEAU TP a présenté l'offre la mieux classée, pour 80 749.73 € TTC.

Vu les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE le marché de la réalisation d'une piste et d'une bande cyclables sur la RD45 entre le rond-point de l'Ecole et celui du Bourg à l'entreprise BRUNEAU TP, pour un montant de 80 749.73 € TTC.

PROPOSITION DE PERIMETRE DU SAGE SUD-CORNOUAILLE : AVIS DU CONSEIL

M. le Préfet a transmis à la Commune le projet de périmètre du SAGE « Sud-Cornouaille » pour avis du Conseil Municipal, conformément à l'article R 212-27 du Code de l'Environnement.

Il est demandé à l'Assemblée de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de périmètre du SAGE Sud-Cornouaille.

RAPPORTS ANNUELS 2009 - PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS EAU ET ASSAINISSEMENT

M. RIVIERE présente les rapports 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ces rapports.

## INFORMATION : ENQUETES PUBLIQUES - PRISES D'EAU DE CREACH QUETA ET PENN AL LENN

M. le Préfet a transmis à la Commune les arrêtés en date du 4 juin 2010 relatifs à l'établissement de périmètres de protection et le prélèvement des eaux des prises d'eau de Créac'h Quéta et de Penn al Lenn.

Ces arrêtés doivent être portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal ; ils sont à la disposition de ceux-ci en mairie.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU TELECOM ROUTE DE CLOHARS-FOUESNANT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

M. RIVIERE présente à l'Assemblée les offres relatives au marché à procédure adaptée pour les travaux d'effacement du réseau télécom route de Clohars-Fouesnant

L'entreprise ALLEZ & Cie à Erquy (22) a présenté l'offre la mieux classée, pour 29 309.10 € TTC.

Vu les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ ATTRIBUE le marché de l'effacement du réseau télécom route de Clohars-Fouesnant à l'entreprise ALLEZ & Cie, pour un montant de 29 309.10 € TTC.

### INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE COMMUNAL DES COURS D'EAU

Une carte inventaire des cours d'eau de la commune a été transmise par la DDTM pour avis du Conseil Municipal. Cette carte est à la disposition des conseillers en mairie pour vérification, et fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine réunion.

### TARIFS ALSH 3/12 ANS POUR 2010/2011

Monsieur RIVIERE rappelle que le 29 mars 2010, le Conseil Municipal a délibéré pour modifier la convention ALSH conclue avec les communes de Clohars-Fouesnant et de Gouesnac'h, et qu'à cette occasion les tarifs de l'ALSH avaient également été modifiés.

Il propose de valider ces tarifs pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ◆ DECIDE de maintenir les tarifs de l'ALSH pour l'année scolaire 2010/2011, tel qu'ils ont été votés le 29 mars 2010.

### - Interventions des adjoints

Mmes CHAUMET, MAGOT, NUNES et MM. ARZUR et LIDEC, adjoints au Maire, communiquent l'état d'avancement des projets en cours ainsi que le bilan des activités estivales.

Le repas des Anciens aura lieu le 24 octobre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.

Le compte-rendu de la séance a été affiché en mairie le 15 septembre 2010.

Pour le Maire,

Christian RIVIERE, 1<sup>er</sup> adjoint.